



Règlement des courses et randonnée 28 Février 2021

Organisation :

Club Athlétique Via Agrippa

*Dans le respect du protocole sanitaire en vigueur à la date de la course.
La course sera limitée à 400 participants pour les 2 courses (11 et 20 kms)
La randonnée sera limitée à 100 participants*

Inscription (400 coureurs maximum) pour les 2 courses:

250 participants maximum pour le 11 kms à partir de la catégorie « cadet »
150 participants maximum pour le 20 kms à partir de la catégorie « junior »

- En ligne jusqu'au 26/02/2021, 23h sur le site **ok-time**
- Par correspondance avant le 26/02/2021 à l'adresse suivante :
Frédéric BESSE 87 route de la Grange 87310 Saint-Laurent-sur-Gorre
- Pas d'inscription sur place

Inscription (100 randonneurs maximum) pour la randonnée :

- Par correspondance avant le 26/02/2021 à l'adresse suivante :
Frédéric BESSE 87 route de la Grange 87310 Saint-Laurent-sur-Gorre
- Pas d'inscription sur place

Parcours et départs :

- Départs des courses : 20 km à 9h / 11 km à 9h30
Départ randonnée : 11 km à 9h05

Départ et arrivée au niveau du stade de Saint Auvent

Engagement :

20 km – 12 €
11 km – 9 €
Randonnée – 4 €

Tout engagement est ferme et définitif.

Récompenses :

- 3 premiers au scratch (H/F) sur chaque distance (11 et 20 km)

Chaque récompense sera remise au coureur en fonction du protocole sanitaire en vigueur à la date de la course.

Chronométrage : A l'aide de puces électroniques, chaque puce non restituée sera facturée 30€.

Ravitaillements :

Randonnée – ravitaillement fourni avant le départ contre validation de l'inscription.

11 km – course en autonomie complète. Une poche ravitaillement vous sera fournie à l'arrivée.

20 km – course en autonomie partielle. Au 10 km, un ravitaillement en liquide vous sera fourni (pas de gobelet), merci de vous munir d'un gobelet pour la course. Une poche ravitaillement vous sera fournie à l'arrivée.

Sécurité : Il est rappelé aux coureurs qu'ils doivent en toute circonstance respecter le code de la route. L'accompagnement à vélo n'est pas autorisé sur aucun des parcours.

Assurance : l'organisation est couverte en responsabilité civile. Il appartient aux non-licenciés de se couvrir d'une assurance individuelle accident.

Respect du site : tous les participants s'engagent à ne rien jeter sur le parcours en dehors des zones de ravitaillement y compris les masques où des sacs sont prévus à cet effet.

Droit d'image : tout participant autorise expressément l'organisation ainsi que les ayants droits tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de sa participation à la course « Course Nature Via Agrippa » sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Force majeure : en cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve, d'arrêter l'épreuve en cours ou de la modifier.

En cas de force majeure, conditions météorologiques (alerte orange ou rouge) empêchant la pratique de la course à pied en compétition, catastrophes naturelles (séisme, tempête).

En cas de conditions météorologiques entraînant des risques pour les participants, l'organisateur peut arrêter la course. Dans ce cas le coureur arrivant sur un point de ravitaillement ou de contrôle devra suivre les consignes données par les bénévoles et aura l'obligation de les respecter.

Inscriptions :

A joindre obligatoirement pour valider l'inscription :

-la **photocopie de la licence (FFA, UFOLEP, FSCE, FSGT) ou du certificat médical** mentionnant : « la non contre-indication de la pratique de la course à pied y compris en compétition », daté de moins d'un an à la date du **28/02/2021**.

Aucun certificat médical ne sera rendu

Autorisation parentale : pour les mineurs (**15 ans et plus**) merci de remplir le formulaire ci-dessous :

Je soussigné(e) _____ autorise ma fille/ mon fils
_____ à participer à la course nature (11 km) ou à la course nature
(20 km) du 28 Février 2021, déclare avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve et accepte tous les
termes et conditions sans réserve ni restriction.

Fait à _____ Le : _____

Signature :